

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député d'Acadia a la parole.

**Une voix:** Il est dix heures.

**M. Horner (Acadia):** Merci, monsieur l'Orateur. Je ne puis que supposer que les honorables députés n'ont pas pris mes paroles et qu'il ont tenté de noyer mes observations. A en juger par la façon dont ils ont rejeté le sous-amendement, ils ne désirent pas que la mesure soit soumise à l'étude minutieuse du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, bien que, au dire même du ministre, il s'agisse d'une mesure expérimentale. Cela ne présage rien de bon pour ce projet de loi.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE**

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre de nous donner une idée de nos travaux pour le reste de la semaine?

**L'hon. M. Favreau:** Demain, monsieur l'Orateur, nous suivrons le programme déjà annoncé et chercherons à faire subir la deuxième

lecture à ce bill concernant les machines agricoles. Viendra ensuite l'étape du comité, puis nous étudierons une mesure législative concernant la loi sur l'assurance-récolte. Quand nous aurons terminé ce travail, nous étudierons un bill modifiant certaines lois dont l'application relève du département des assurances. Mercredi, pour donner aux membres de cette Chambre une occasion d'exprimer leur point de vue au sujet de modifications de la constitution du Canada à adopter au Canada, j'ai l'intention de présenter à la Chambre les prévisions budgétaires du ministère de la Justice, mais ce serait seulement à cette fin. Nous consacrerons à cette question tout le temps dont nous disposerons mercredi. Ensuite, nous étudierons les prévisions budgétaires du ministère du Commerce et celles du ministre des Postes qui est en même temps ministre comptable des règlements de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Quand nous aurons étudié ces prévisions budgétaires, nous étudierons le reste des prévisions du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et celles de certains autres ministères que nous annoncerons demain.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)